



## FICHE OUTIL: TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES

# COMMENT TRACER MON TERRAIN FOOTBALL RÉDUIT ?

### QU'ENTEND-ON PAR TERRAIN DE FOOTBALL RÉDUIT ?

- Les terrains de football réduits sont des terrains de football dont les dimensions sont inférieures au terrain de grand jeu standard réglementaire.
- Ils répondent aux critères des installations pouvant être classées en niveau :
  - Foot A8, Foot A8SYE, Foot A8sy, Foot A8s
  - Foot A5, Foot A5SYE, Foot A5sy, Foot A5s
  - Foot A4, Foot A4SYE, Foot A4sy, Foot A4s
  - Foot A3, Foot A3SYE, Foot A3sy, Foot A3s
- Les terrains de Foot5 et de Futsal n'entrent pas dans cette définition.

### QUI CLASSE LES INSTALLATIONS DE FOOTBALL RÉDUIT ?

- Le classement d'une installation de football réduit est proposé par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) compétente et prononcé par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS).
- Le cheminement d'une demande de classement est précisé dans le Titre 5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives - Edition 2014 et dans la fiche outil n°2, téléchargeables sur [fff.fr](http://fff.fr)

### QUELLES SONT LES DIMENSIONS DES TERRAINS DE FOOTBALL RÉDUIT ?

	LONGUEUR	LARGEUR
FOOT A8, FOOT A8SYE, FOOT A8SY OU FOOT A8S	55 À 68 M	40 À 55 M
FOOT A5, FOOT A5SYE, FOOT A5SY OU FOOT A5S	30 À 40 M	20 À 35 M
FOOT A4, FOOT A4SYE, FOOT A4SY OU FOOT A4S	25 À 30 M	15 À 20 M
FOOT A3, FOOT A3SYE, FOOT A3SY OU FOOT A3S	25 M	15 M

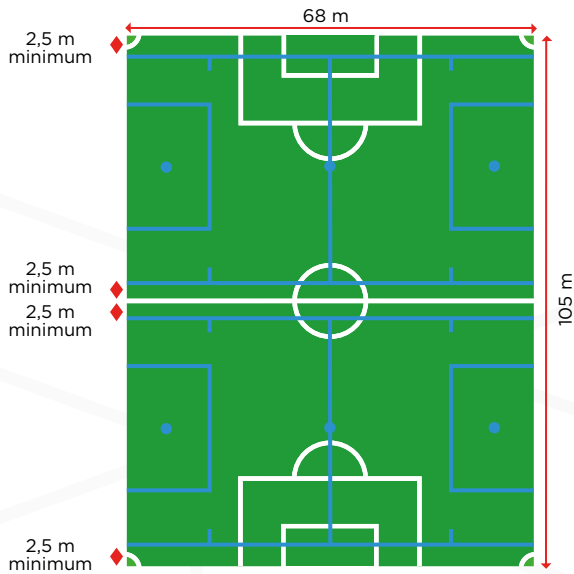
### QUELLE ZONE DE DÉGAGEMENT POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL RÉDUIT ?

- Pour rappel, la zone de dégagement est l'espace créé en périphérie de toute l'aire de jeu.
- Elle doit être libre de tout obstacle, y compris la couverture de l'abri du banc de touche et les buts rabattus.
- Elle est obligatoire.
- Elle se mesure à partir de l'extérieur des lignes de but et des lignes de touche. La mesure s'arrête au premier obstacle rencontré.
- Pour les terrains de Foot A8, Foot A8SYE, Foot A8sy, Foot A8s, **la zone de dégagement devra mesurer 2,50m minimum tout autour de l'aire de jeu.** Pour les terrains de Foot A8 inscrits en travers d'un terrain de Foot A11, la ligne médiane du terrain de Foot A11 sera considérée comme un obstacle.
- Pour les autres terrains de football réduit Foot A5, Foot A4 et Foot A3, quel que soit le type de surface, **la zone de dégagement devra mesurer 1m minimum tout autour de l'aire de jeu.**

### COMMENT TRACER MON TERRAIN DE FOOTBALL RÉDUIT ?

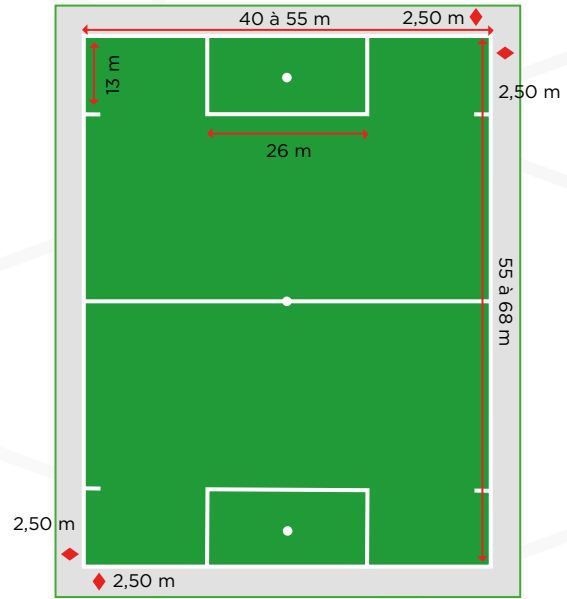
- Les dispositions relatives au traçage d'une aire de jeu sont prévues par l'article 1.1.6 du Règlement des Terrains et Installations Sportives - Edition 2014.
- L'aire de jeu doit être tracée de façon apparente en lignes blanches de 5 à 7 cm de largeur maximum.
- Il est recommandé que les tracés d'un terrain de Foot A8 sur un terrain de grand jeu soient de couleur bleue.
- Elles peuvent être tracées en ligne continues ou discontinues.
- Si le terrain de grand jeu comporte déjà 2 tracés de lignes de jeu complets (foot et rugby par exemple), il est recommandé que le marquage se limite aux angles et intersections de lignes et soit de couleur bleue.
- Les tracés multiples permanents sont autorisés jusqu'au niveau 3 inclus.

Terrain réduit de Foot A8 sur terrain de grand jeu



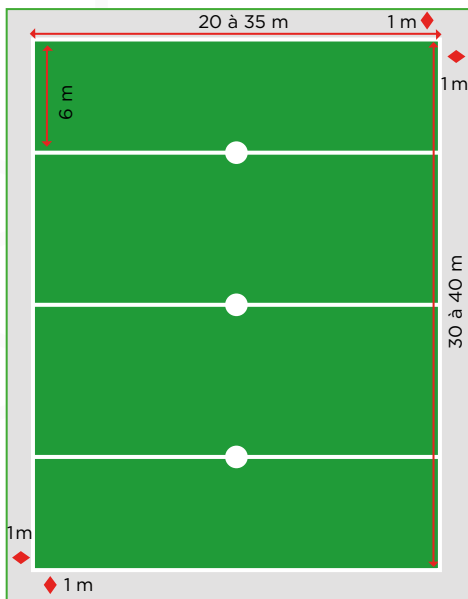
d'autres tracés sont possibles  
cf Annexe 1.2 du Règlement des Terrains  
et Installations Sportives - Edition 2014.

Tracés d'un terrain réduit Foot A8



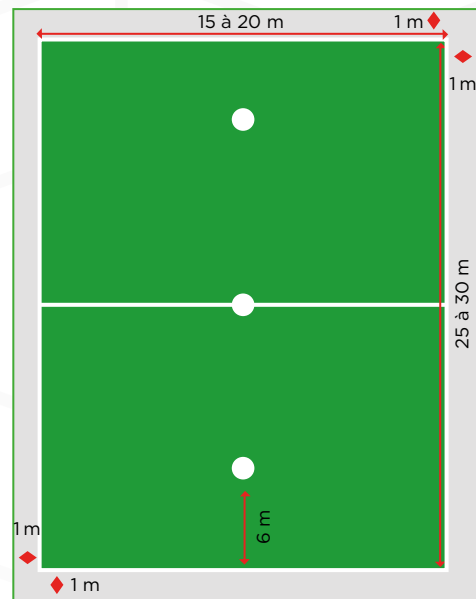
Dimensions des buts : 6 m x 2 m

Tracés d'un terrain réduit Foot A5



Dimensions des buts : 4 m x 1,5 m

Tracés d'un terrain réduit Foot A4 et Foot A3



Dimensions des buts : 4 m x 1,5 m

■ Aire de jeu    ■ Zone de dégagement

## # POUR ALLER PLUS LOIN...

- ▶ Règlement des terrains et installations sportives Edition 2014 - Article 1.1.6 - Traçage
- ▶ Guide interactif du football des enfants
- ▶ Règlement des Terrains et Installations Sportives Edition 2014 - Annexe 1.1 - Tracés des niveaux de Foot A11, A8, A5, A4 et A3
- ▶ Annexe 1.2 - Tracés des niveaux Foot A8 sur un terrain de Foot A11